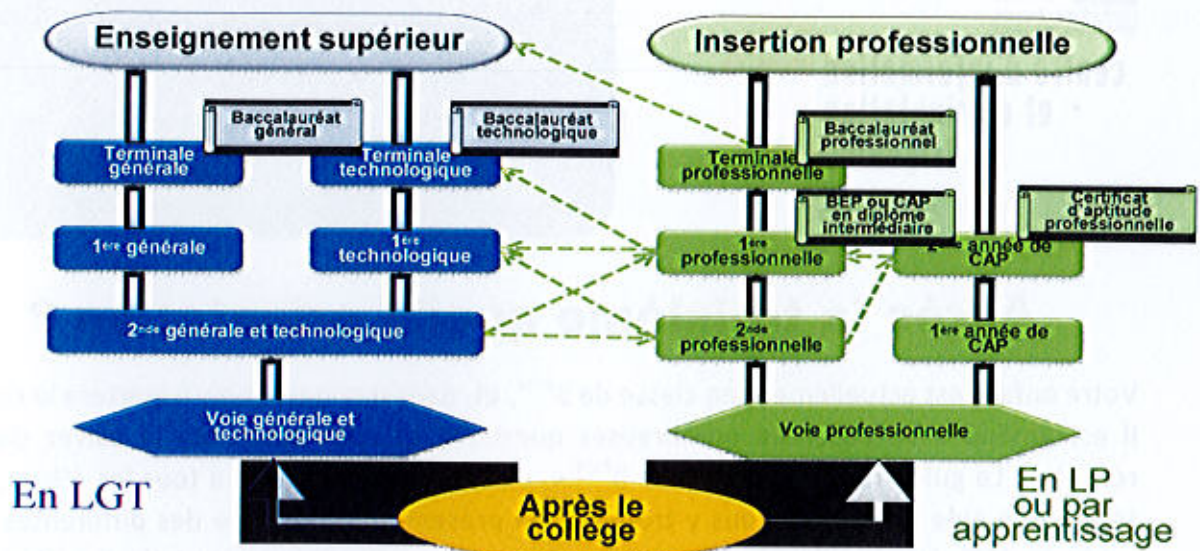




Après la troisième quelle orientation ?

Votre enfant est actuellement en classe de 3^{ème}, et, dans quelques mois il quittera le collège. Il est amené à se poser de nombreuses questions et vous aussi, qui le suivez dans sa réflexion. Le guide régional « après la 3^{ème} », distribué gratuitement à tous les élèves, vous sera d'une aide précieuse. Vous y trouverez la présentation détaillée des différentes voies après la 3^{ème}, les établissements et leurs formations par département de l'académie de Nice... et les réponses à vos principales questions.

Voie générale et technologique	Voie professionnelle
<p>Objectif : préparer un bac général et technologique afin de poursuivre dans l'enseignement supérieur</p>	<p>Objectif : préparer un CAP ou bac professionnel pour apprendre un métier, en passant progressivement de l'école au monde du travail, avec la possibilité de poursuivre sa formation vers une qualification supérieure.</p>
<p><i>Votre enfant souhaite poursuivre l'acquisition de savoirs théoriques et d'une culture générale ?</i></p> <p>Sous réserve des résultats, il peut envisager une 2^{nde} générale et technologique qui est une année de détermination. Le choix du bac se fait en fin de seconde, et les classes de 1^{ère} et de terminale lui permettront de mûrir ses projets d'études et de métiers.</p> <p>En 3^{ème}, votre enfant choisira parmi les enseignements d'exploration proposés qu'il souhaite découvrir et/ou qui peuvent l'aider à confirmer un intérêt pour un bac particulier.</p>	<p><i>Votre enfant est attiré par un ou plusieurs secteurs d'activité, voire un métier précis ?</i></p> <p>Il peut dès cette année choisir parmi les nombreuses spécialités de CAP ou de Bac pro qui existent.</p> <p>S'il est prêt à entrer directement dans le monde du travail tout en préparant son diplôme, il peut faire des démarches pour signer un contrat d'apprentissage.</p>
<p>Quels enseignements d'exploration choisir ? <i>Les réponses sont dans le guide régional « Après la 3^{ème} »</i></p>	<p>Quel(s) diplômes, quelle(s) spécialité(s) choisir ? A temps plein ou par apprentissage ? Dans quel établissement ? <i>Les réponses sont dans le guide régional « Après la 3^{ème} »</i></p>



Calendrier des procédures

L'ORIENTATION	L'AFFECTION
<p>Février/Mars : les demandes et les avis provisoires</p> <p>Vous remettez une première fois la fiche de dialogue à l'établissement où vous y avez indiqué un choix d'orientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2nde Générale et technologique - 2nde professionnelle - 1^{ère} année de CAP <p>Le conseil de classe du 1^{er} semestre examine votre demande et donne un avis provisoire.</p> <p>Mai/Juin : les demandes et propositions définitives</p> <p>Vous remettez une seconde fois la fiche de dialogue à l'établissement où vous y avez indiqué un choix d'orientation définitif.</p> <p>Le conseil de classe du 2nd semestre examine votre demande et se prononce sur la voie d'orientation par une proposition définitive (2nde GT, 2nde Pro, 1^{ère} année CAP) qui devient décision d'orientation.</p> <p>C'est la famille qui choisit les enseignements d'exploration ou les spécialités de diplômes professionnels.</p>	<p>Mai : vous indiquez les enseignements d'exploration ou les spécialités de diplômes (Bac pro ou CAP) avec les établissements (jusqu'à 5 vœux différents) sur une fiche de demande d'affectation.</p> <p>A partir de Juin : vous recevrez une notification d'affectation de votre enfant : ce document vous informe de l'établissement dans lequel votre enfant a reçu une place. Vous devez ensuite vous rendre dans ce lycée pour l'y inscrire.</p> <p>Cas particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si votre enfant se dirige vers un établissement privé ou vers l'apprentissage (CFA), vous devez contacter l'établissement. - Certains établissements proposent des sections particulières (sportives ou linguistiques) qui donnent lieu à un recrutement spécifique. Renseignez-vous auprès du collège de votre enfant.

Mme GALTIER, Psychologue de l'Éducation Nationale, reçoit les élèves et/ou leur famille au collège Leï Garrus le jeudi (09h00 à 17h00). Prendre rdv auprès de Mme Brèche, Conseillère Principale d'Éducation.

Pour compléter votre information : les Centres d'Information et d'Orientation sont à votre disposition ; les journées portes ouvertes des établissements vous accueillent ; le site onisep.fr vous propose de nombreux outils (fiches diplômes, fiches et clip métiers, mon orientation en ligne, ma voie pro....) ; et vous trouverez sur les sites onisep.fr/nice et rectorat-ac-nice.fr toute l'actualité académique liée à l'orientation.